PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2031

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement numéro 2031 décrétant des travaux d'infrastructures routières et pavage d'une partie de la côte Saint-Paul et autorisant un emprunt d'un million sept cent soixante-dix mille dollars (1 770 000 $) nécessaire à cette fin;

Le règlement numéro 2031 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 janvier 2023 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

_____
Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.
Greffier
glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 17 janvier 2023 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17e jour de janvier de l'an deux mille vingt-trois.

_____
Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.
Greffier
glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca